

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 30	Absent(s) excusé(s) : 12	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 6
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 15 mars 2016

Vote(s) pour : 36

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 21 mars 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-03-21-BD-7 :

**Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) Gabriel Pierné de Metz Métropole :
Redéfinition des tarifs relatifs à l'enseignement à compter de l'année scolaire 2015-2016**

Rapporteur : Madame Arlette MATHIAS

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Bureau en date du 2 février 2015 concernant la redéfinition des tarifs relatifs à l'enseignement au Conservatoire à Rayonnement Régional à compter de l'année scolaire 2015-2016 et l'actualisation des conditions d'exonération, d'enregistrement et de scolarité à compter de l'année scolaire 2015-2016,

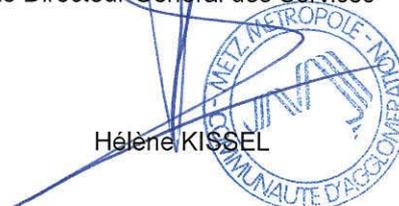
VU le jugement n°1502910 du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 24 février 2016, annulant la délibération du Bureau du 2 février 2015, en tant qu'elle décide des frais de scolarité des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) et Danse (CHAD),

RAPPORTE la délibération du Bureau en date du 2 février 2015,

DECIDE de fixer, à partir de l'année scolaire 2015-2016, les tarifs liés à l'enseignement pour le Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné de Metz Métropole, tel que défini dans le tableau ci-annexé.

Pour extrait conforme
Metz, le 22 mars 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



ANNEXE

« TARIFS RELATIFS A L'ENSEIGNEMENT AU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT REGIONAL (CRR) GABRIEL PIERNE DE METZ MÉTROPOLE »

À compter de l'année scolaire 2015-2016

COMPARATIF

SITUATION délibération 02-02-2015

SITUATION délibération 21-03-2016

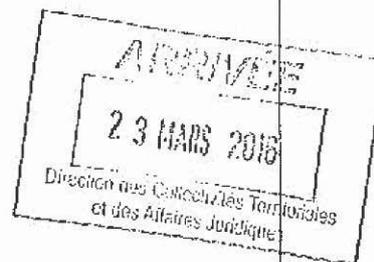
<p>Frais d'enregistrement (1 droit par élève même si cursus multiple) :</p> <p>- élèves originaires de Metz Métropole et CHAM-CHAD 70 €</p> <p>- autres 80 €</p>	<p>Frais d'enregistrement (1 droit par élève même si cursus multiple) :</p> <p>- élèves originaires de Metz Métropole et CHAM-CHAD 70 €</p> <p>- autres 80 €</p>
<p>Frais de scolarité pour 1 cursus ou 1 parcours dans 1 discipline musique, danse ou théâtre :</p> <p>élèves originaires de Metz Métropole et CHAM-CHAD 150 €</p> <p>autres (dont élèves mosellans) 400 €</p>	<p>Frais de scolarité pour 1 cursus ou 1 parcours dans 1 discipline musique, danse ou théâtre :</p> <p>élèves originaires de Metz Métropole 150 €</p> <p>autres (dont élèves mosellans) 400 €</p>
<p>Frais de scolarité pour un 2^{ème} cursus ou 1 parcours supplémentaire ou 1 discipline non comprise dans le cursus :</p> <p>élèves originaires de Metz Métropole et CHAM-CHAD 75 €</p> <p>autres (dont élèves mosellans) 200 €</p>	<p>Frais de scolarité pour un 2^{ème} cursus ou 1 parcours supplémentaire ou 1 discipline non comprise dans le cursus :</p> <p>élèves originaires de Metz Métropole et CHAM-CHAD 75 €</p> <p>autres (dont élèves mosellans) 200 €</p>
<p>Frais de scolarité pour 1 pratique collective seule hors cursus (orchestre, ensemble, musique de chambre, ballet, atelier jazz, cours de culture) :</p> <p>élèves originaires de Metz Métropole et CHAM-CHAD 100 €</p> <p>autres (dont élèves mosellans) 150 €</p>	<p>Frais de scolarité pour 1 pratique collective seule hors cursus (orchestre, ensemble, musique de chambre, ballet, atelier jazz, cours de culture) :</p> <p>élèves originaires de Metz Métropole 100 €</p> <p>autres (dont élèves mosellans) 150 €</p>
<p>Frais d'inscription aux concours d'entrée (toutes disciplines) 50 €</p>	<p>Frais d'inscription aux concours d'entrée (toutes disciplines) 50 €</p>
	<p><u>NB</u> Les élèves inscrits en classes à horaires aménagés musique (CHAM) et danse (CHAD) sont exonérés des frais de scolarité pour un cursus ou 1 parcours, pour ce qui est inclus dans le cursus CHAM-CHAD</p>

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

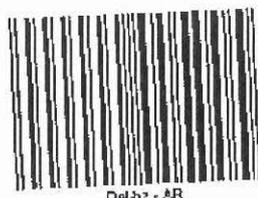
Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 21 mars 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – Désignation dans divers organismes.	6	
Point 2 – Convention pour la réhabilitation du Fort de Queuleu.	1	
<i>Annexe</i> : Convention.	1	
Point 3 – Approbation de la charte éthique de Metz Métropole relative aux soutiens privés.	1	
<i>Annexe</i> : Charte.	1	
Point 4 – Signature d'une convention de partenariat entre l'Orchestre national de Lorraine et l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole.	1	
<i>Annexe</i> : Convention.	1	
Point 5 – Signature d'un contrat de coproduction entre l'Opéra Ballet National de Slovénie à Maribor et l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole.	1	
<i>Annexe</i> : Convention (version française).	1	
<i>Annexe</i> : Convention (version anglaise).	1	
Point 6 – Tarification de la saison 2016/2017 de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole.	1	
<i>Annexe</i> : Tarifs.	1	
Point 7 – CRR : redéfinition des tarifs relatifs à l'enseignement à compter de l'année scolaire 2015-2016.	1	
<i>Annexe</i> : Tarifs.	1	
Point 8 – TCRM-BLIDA, SAEML Metz Technopôle : modification portant sur l'objet social et la composition du capital de la SAEML, participation de Metz Métropole à l'augmentation du capital de la SAEML et création d'une filiale sous forme de SAS.	1	
<i>Annexe</i> : SAEML Metz Technopôle – Liste des actionnaires et répartition du capital.	1	
<i>Annexe</i> : SAEML TCRM BLIDA – Liste des actionnaires et répartition du capital.	1	
Nombre total des actes transmis : 12 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 22 mars 2016

Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Dal-bz - AR